
État des dons patriotiques faits à la Convention nationale depuis le 21 brumaire an III, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques faits à la Convention nationale depuis le 21 brumaire an III, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 449-450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18525_t1_0449_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

depuis en découvrir les auteurs. Au moment de ce funeste accident la citoyenne veuve Desruels se présenta dans votre sein, vous représenta, que privée de son epoux et chargée de trois jeunes républicains, elle se trouvait sans ressources, vous lui accordates alors un secours provisoire de 300 L qu'elle a reçues et la promesse d'une pension viagère pour élever ses trois enfans, lesdits 300 L ne devait même point compter sur la ditte pension. Alors elle fit venir toutes les pièces, produisit tous les certificats nécessaires relativement a son époux.

Mais au moment ou elle croyait recevoir son brevet de pension, on lui annonce qu'il ne lui est accordé que 400 L une fois payé pour retourner à Maubeuge avec ses 3 enfans. Elle est d'autant plus étonnée que depuis sept mois et demi, elle a beaucoup dépensé a Paris pour elle et ses enfans, qu'elle a fait venir a grand frais toutes les pièces nécessaires et qu'enfin les bienfaits de la nation, loin de lui avoir été utiles, l'ont occasionné par sa résidence et dans l'espoir de sa pension, à une dépense conséquente, si elle n'eut compté sur rien, elle aurait parti au pays, elle aurait glané pour avoir du grain pour son hiver et du bois pour se chauffer. Elle se trouve donc réduite a rien par ce fatal retard que lui servira 400 L une fois payé, pour elle et ses trois jeunes républicains, les trois quards au moins seront dépensés dans sa route, en arrivant elle n'aura aucune ressource, ses propriétés ont été dévastées par les barbares autrichiens, sa chaumière démolie. Elle ne voit donc dans l'avenir qu'une affreuse indigence.

Ayez égard, Citoyens représentans aux services et aux travaux de son malheureux epoux, péri par une malveillance inoui, à ses trois jeunes coeurs formés par vos leçons dont l'ame ne respire que pour la liberté, ayez enfin égard à cette mere et veuve infortunée, prononcez sur son sort, c'est à vous seuls qu'elle a recours, comme aux Peres de la patrie : sa reconnaissance se manifestera en aprenant a ses enfans a chérir la République et à répéter avec allégresse, vive la Convention! vive la République!

Salut et fraternité.

Paris, ce 30 brumaire l'an 3 de la République française, une et indivisible.

Veuve d'Etienne DESRUELS, rue et atelier de Marat. F. b. Germain.

Nous, soussignés agent, directeur et inspecteur et forgerons de l'atelier Marat cy-devant des Cordeliers, certifions que feu Etienne Desruels dont est question dans le présent mémoire s'est comporté d'une manière irréprochable en bon et vray républicain pendant le tems qu'il a été en activité au dit atelier et jusqu'à la fatale époque de son malheureux événement, en foy de quoy nous signons le présent.

CAZES, directeur, BARBEY, inspecteur, HENRIQUEZ, agent et 5 autres signatures.

99

Le citoyen Charles Jacques Hedde, officier marinier, se présente à la barre et expose que ses blessures et son état d'infirmité ne lui permettent pas d'obéir à l'ordre qu'il a reçu de se rendre au Havre-Marat, et qu'il a le plus grand besoin de secours.

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète le renvoi de sa pétition aux comités de Marine et des Secours publics, et que cependant il est sursis pendant quinze jours à l'exécution de l'ordre qu'a reçu le pétitionnaire de se rendre au Havre-Marat (182).

100

État des dons patriotiques faits à la Convention nationale depuis le 21 brumaire, l'an troisième de la République française, jusques et compris le 30 du même mois.

Du 21 brumaire.

Les citoyens employés à la commission du Commerce et Approvisionnement de la République, ont envoyé par l'intermission du comité des Secours, la somme de 2843 L 5 s. pour secourir les victimes de la journée du 14 fructidor.

Du 22 dudit.

Le citoyen Mariade, agent national près le district de Mont-Unité, ci-devant Saint-Gaudens [Haute-Garonne], a envoyé six décorations militaires.

Le citoyen Marquer, substitut de l'agent national près le district de Lodève [Hérault], a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Plus, un écu de 6 L de la part du citoyen Négron, maire de la commune d'Aumelas [Hérault].

Du 23 dudit.

Le conseil général et la commune de Chenonceaux [Indre-et-Loire] ont envoyé, pour aider à la construction d'un vaisseau, la somme de 386 L 11 s. en assignats.

Du 24 dudit.

Le citoyen Laresche, agent national de la commune de Pontarlier [Doubs], a envoyé pour les frais de la guerre un assi-

gnat de 50 L au nom de la société populaire de cette commune.

Le citoyen Mariette, capitaine des canonnières à Valognes [Manche], a envoyé, au nom de sa compagnie, 96 L en argent et en un bon de la poste, ci, *mémoire*.

Un petit paquet venant de Saint-Maixent [-l'École, Deux-Sèvres] et apporté par la messagerie, contenant 105 L 12 s. en numéraire.

Une paire de boucles pour souliers;
Deux bagues en argent.

Du 25 dudit.

Un papier ne contenant autre chose que ces mots : 200 L, pour m'acquitter, je les rends à la patrie.

Contenoit 200 L en assignats.

Les citoyens Vaucresson, Godin et Larpenteur, commissaires nommés par la société populaire, ont déposé, pour aider à la construction d'un vaisseau, au nom de cette société de la commune de Melun et de soixante-treize autres communes de ce district, en assignats, 39870 L, en numéraire, 605 L : en tout, 40475 L. Or oeuvré, une once six gros trente grains, argent, trois marcs, une once six gros, *idem*, six onces, deux gros, cinquante jetons, un marc une once sept gros, une bourse brodée en or.

Du 26 dudit.

Les habitants de la commune de Morsan-sur-Orge [Seine-et-Oise] ont fait déposer pour les frais de la guerre la somme de 103 L 10 s.

Le représentant du peuple Dartigoeyte a déposé deux décorations militaires qui lui ont été remises par la société populaire de Montagne-la-Deuze [ci-devant Hargouët], département du Gers.

Du 27 dudit.

Le citoyen Gilliou, de Maubeuge [Nord], a envoyé une pièce d'or portant l'effigie de Georges III et frappée en 1791.

Le citoyen Regnault d'Aubigny [Cher], a fait parvenir, par l'intermission du comité de Marine et ces colonies, la somme de 833 L 15 s. dont 3 en numéraire, le reste

en assignats. Cette somme, provenant d'une collection faite dans la société populaire d'Aubigny, est destinée pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Du 28 dudit.

Les habitants de la commune de Saint-Firmin, district de Senlis, département de l'Oise, ont fait déposer, pour les victimes de la plaine de Grenelle, la somme de 162 L en assignats.

La société populaire de Congy, district de Sézanne, département de la Marne, a envoyé, pour aider à la construction d'un vaisseau, 165 L en assignats et 4 gros sous.

Les administrateurs du conseil permanent de Beauvais [Oise] ont fait déposer par le citoyen Danjou, représentant du peuple, la somme de 655 L en assignats, restant des offrandes patriotiques faites au comité révolutionnaire de cette commune.

Du 29 dudit.

Le citoyen Armand, doyen des huissiers à la Convention, a donné 25 L pour les frais de la guerre pendant six mois et d'avance, conformément à l'offrande faite collectivement par lui et ses collègues, au mois d'avril 1792 (vieux style) et 25 L aussi pour les frais de la guerre, pendant le mois de novembre (vieux style) en tout 50 L.

Du 30 dudit.

Le comité révolutionnaire et de surveillance de Marennes [Charente-Inférieure] a envoyé une décoration militaire (183).

La séance est levée à quatre heures (184).

Signé, LEGENDRE, président ; MERLINO, GUIMBERTEAU, GOUJON, DUVAL (de l'Aube), THIRION, secrétaires.

En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, BALMAIN, GUILLEMARDET, C.A.A. BLAD, J.-J. SERRES, secrétaires (185).

(183) P.-V., XLIX, 321-324.

(184) P.-V., XLIX, 324. *Moniteur*, XXII, 553.

(185) P.-V., XLIX, 324.